

# CAMINAN



## SOMMAIRE



Réparation de la maçonnerie du pont de la Tournavelle par une entreprise arcoise

### L'APRÈS-COUP

- Réparations
- AU QUOTIDIEN**
- Nos travaux
- Cadre de vie. Environnement
- Et toujours : prévention forestière
- Affaires scolaires. Affaires sociales
- Brèves locales
- Culture. Associations
- Communauté d'agglomération dracénoise (C.A.D.)
- Commémorations et cérémonies

### LA MINORITÉ A LA PAROLE

### Vœux municipaux

Alain Parlanti, maire, et le conseil municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous prient de bien vouloir honorer de votre présence la cérémonie de présentation des vœux qui aura lieu mercredi 11 janvier 2012 à 18 h 30, salle polyvalente (quartier Notre-Dame)

Directeur de la publication : Alain PARLANTI.  
 Rédacteur en chef, photos : Gilles HARDOUIN.  
 Conception et réalisation : mairie des Arcs.  
 Imprimerie : graphimage.com

## Le mot du maire

Dans le Caminan de juillet dernier, nous dressions un état des réparations des équipements publics. Près d'un an et demi après la catastrophe, il nous a paru nécessaire de refaire le point sur la situation.

La réunion publique du 21 octobre l'a permis.

La reconstruction du centre ville sera réalisée en deux tranches : la première concerne la réparation du théâtre du Réal et le confortement du talus de la pl. Gl.-De-Gaulle. Ces travaux commenceront en fin d'année 2011.

La deuxième tranche a fait l'objet d'une décision qui modifie sensiblement la programmation initialement prévue. En effet, elle fait suite aux conclusions rendues par le cabinet d'étude, choisi par appel d'offres le 28 octobre 2010, pour chiffrer les coûts de la reconstruction et réaliser l'étude hydraulique liée nécessairement à ces travaux. Celle-ci, menée pendant 24 semaines, a abouti à l'élaboration de 6 scénarii.

Notre choix, guidé par un souci sécuritaire des biens et des personnes, s'est porté sur un agrandissement des galeries du Réal tel qu'il permet d'absorber un débit de 150 m<sup>3</sup> d'eau par seconde, soit le maximum de la crue constaté le 15 juin 2010. Ce scénario a été validé par madame la sous-Préfète et le directeur départemental des Territoires et de la Mer le 28 juin 2011, avec autorisation de réaliser des travaux d'urgence

(tranche n°1) par courrier du 4 juillet 2011.

Ainsi, si une catastrophe de même ampleur devait survenir, la submersion de la ville serait évitée.

Ce choix n'est pas sans conséquence sur le budget prévisionnel que nous avons établi durant l'été 2010, qui explose littéralement passant de 1 300 000 € à 3 500 000 € H.T. pour le centre-ville.

Vous l'aurez compris, ce surcoût ne peut être assumé par la commune seule. C'est pourquoi, dans le cadre du Plan d'aménagement et de prévention des inondations (P.A.P.I.), nous avons entamé des discussions, dès le 13 juillet, avec les partenaires financiers (État, Région, Département et Agence de l'Eau) et je n'ai pas de doute quant à leur volonté de nous aider au maximum de leur possibilité. Nous avons pu le vérifier dès le 21 octobre, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'étant déterminée pour une participation de 984.000 €.

Reste à être informés du taux de participation précis des autres partenaires pour élaborer un plan de financement précis. Ce sera chose faite à la fin de l'année 2011, au plus tard.

Enfin, le terme du dossier de la loi sur l'eau auquel nous sommes obligatoirement soumis, sera effectif fin mars-début avril 2012.

Dès lors, nous pourrions lancer les marchés d'appel d'offres et désigner le(s) mandataire(s) à la fin



Pl. du 11-Novembre. Pose de rampes

du mois de juin 2012. Afin de ne pas perturber la saison touristique, les travaux démarreront en septembre 2012.

Sans commune mesure avec celui de juin 2010, un deuxième épisode pluvieux a eu lieu du 5 au 7 novembre 2011. Dès la pré-alerte, forts de ce qui s'était passé en 2010, nous avons pu tester notre Plan communal de sauvegarde (P.C.S.), en cours d'élaboration, en situation réelle.

Ces épisodes-là ne seront pas aussi rares qu'on pouvait l'imaginer avant de les subir. Les prix des réparations et des aménagements n'est donc pas excessif par rapport aux risques. En conséquence, en 2012, l'essentiel des investissements seront consacrés aux réparations et aux aménagements nécessaires à notre sécurité.

A tous, je souhaite une bonne année !

Alain PARLANTI

## Réparations

### CENTRE-VILLE

Le 21 octobre 2011, une réunion publique y a été consacrée.

En première page, le « mot du maire » rend compte de l'avancement de la procédure de réparation du centre-ville. Nous invitons nos aimables lecteurs à s'y reporter.

### THÉÂTRE DU RÉAL

Nous l'avons déjà indiqué. La restauration du théâtre de plein-air du Réal doit être réalisée en tenant compte de la loi sur l'eau, puisque la rivière courra sous la scène. Cette prescription représente une contrainte majeure.

Les options retenues sont mentionnées dans le « mot du maire ».

Elles ont fait l'objet d'études préalables approfondies. Pour y contribuer, notamment, dès juin 2010, des sondages ont été effectués. L'étude de réaménagement a été fournie à la mairie en août 2011. Délai prévisionnel de fin des travaux : mi-avril 2012.

### BARRIÈRES PL. P.-SIMON

Parmi les petits travaux multiples à exécuter à la suite du sinistre de 2010, les barrières de la pl. P.-Simon ont été remplacées en juillet.

### LE PONT DE LA TOURNAVELLE

Depuis juin 2010, l'accès à la forêt communale était rendu malaisé à cause des dégâts subis par le pont de la Tournavelle.

Rappelons que le pont aux multiples dénominations (pont de Fer, pont de Catin, pont Eiffel, ...) n'avait pas été abîmé. En revanche, les garde-corps du « pont de pierre » avaient été arrachés par la crue, ainsi que des éléments du bâti.

Le travail de maçonnerie (remplacement de plinthes, préparation de scellements des garde-corps, finitions, ...) a été effectué par une entreprise arcoise, dans des conditions parfois spectaculaires.

Une entreprise externe a posé les garde-corps.

### UN CHANTIER DE LA C.A.D. : LE STADE G.-ROUVIER

En été 2011, le stade a été réparé par la Communauté d'agglomération dracénoise (C.A.D.), qui en est gestionnaire. La pelouse synthétique est donc entièrement changée.



Pendant la réunion publique du 21 octobre



Réparations. Pont de La Tournavelle. Nouveaux garde-corps



Réparations. Théâtre de verdure. Sondages et mesures avant travaux



L'élan des jeunes...

...Sur la pelouse neuve



## Nos travaux

### MISE HORS D'EAU DU DONJON DU PARAGE

Le sommet du donjon du Parage est une terrasse bordée par un garde-corps en pierre épais d'environ 1 mètre, sous lequel la muraille était infiltrée par le ruissellement des précipitations.

En octobre, les pierres ont été jointoyées et nappées d'une couche de mortier hydrofuge. Le travail a notamment consisté à démonter les pierres sommitales et à en refaire l'appareillage et la fixation.

### VÉRANDA DU CEPOUN

Au restaurant-foyer (accessible aux seniors de 65 ans et plus), la véranda mise en chantier en novembre, agrandira l'espace utilisable. Rappelons qu'il est possible de s'y inscrire (contact au service des Affaires sociales, tél. 04 94 47 56 78) tant pour bénéficier des repas que des loisirs organisés (voir notre article en page Affaires scolaires. Affaires sociales).

### TROIS NOUVEAUX LOCAUX ASSOCIATIFS

Le service technique de la mairie a rénové trois locaux mis à disposition d'associations :

- r. de La Motte : Arc'Gym
- r. de la République : Nature, patrimoine et paysages des Arcs (N.P.P.A.)
- ave. Gambetta : la bibliothèque (voir notre article en page 9).

### MINI-STADE DE PEYMARLIER

Devant les immeubles du bd. Peymarlier, un mini-stade a été recouvert de surfaces de pelouse synthétique, pour la plus grande satisfaction des utilisateurs.

### ÉCONOMIES D'ÉCLAIRAGE

Les électriciens communaux ont remplacé une centaine d'ampoules –surtout en centre-ville– par des lampes « éco », c'est-à-dire de plus faible consommation. En 2012, la totalité du centre-ville sera ainsi traitée.

### LA PERGOLA DE LA GLYCINE

La glycine historique de l'esp. A.-Jauffret, reçoit une pergola ouverte, faite et posée par les techniciens communaux.

Son intérêt patrimonial est maintenant mis en évidence grâce à un panneau informatif.



Donjon du Parage. Mise hors eau



Lou Cepoun. La véranda en construction



Candélabre avec lampe éco



Esp. Dr. A.-Jauffret. Pose de la pergola de la glycine

## Cadre de vie. Environnement

### LE PROJET DE P.L.U.

En réunion publique, mercredi 7 décembre, le projet de Plan local d'urbanisme (P.L.U.) en cours d'élaboration a été présenté aux Arcois.

Il autoriserait le déploiement de deux axes forts :

- prévoir des structures – par exemple, des bassins de rétention – pour une meilleure gestion d'éventuelles inondations,

- mettre en valeur le territoire et le patrimoine naturel et bâti en faveur du développement touristique.

Le P.L.U. devra notamment soulager la pression de

l'urbanisation sur les terres agricoles, donner une meilleure forme urbaine à l'urbanisation de certains secteurs de la plaine, renforcer la centralité du chef-lieu communal et préserver les espaces naturels.

Ce P.L.U. devra également fournir une représentation prospective des Arcs/A., qui compteraient 8000 habitants en 2025.

Le projet de P.L.U. sera soumis aux conseillers municipaux pour leur approbation au printemps 2012, et soumis à enquête publique en octobre.

### OPÉRATION DE RÉNOVATION DES FAÇADES



Façade rénovée r. du Saule

#### BILAN ET MODALITÉS

Par délibération du conseil municipal le 2 août 2010, la commune a mis en place un dispositif financier d'aide au ravalement des façades. En 2011, elle a alloué un montant de 50.000 € à l'opération.

#### Bilan provisoire (21 novembre 2011)

À cette date, 15 façades ont bénéficié de cette aide, parmi lesquelles :

- quatre r. de La Motte
- quatre r. de la République
- trois r. A.-Truc
- trois bd. Gambetta
- etc.

#### Modalités d'obtention de l'aide

L'opération concerne les voies suivantes :

- r. de la République
- bd. Gambetta y compris le côté donnant sur le Réal
- ave. J.-Jaurès



Rte. de Ste.-Roseline.  
Aménagement paysager des conteneurs à déchets

- bd. M.-Audibert
- r. G. Péri
- r. de La Motte
- r. G.-Olivier
- pl. É.-Soldani
- r. Dr.-Mourre
- r. du Saule.

La subvention allouée par la commune aux propriétaires faisant restaurer les façades et les parties collectives de leurs immeubles est attribuée une seule fois par façade, et plafonnée en fonction de la nature des travaux :

- simple peinture : 20 €/m<sup>2</sup>, plafonné à 1000 € par propriétaire
- restauration complète (enduit à la chaux) : 40 €/m<sup>2</sup> plafonné à 2000 € par propriétaire
- ouvrages particuliers : 20 € HT/le m (encadrements fenêtres)
- trompe l'œil : 80 € HT/m<sup>2</sup>.

Les documents à fournir en mairie sont simples :

- attestation de propriété
- relevé d'identité bancaire (R.I.B.)
- devis détaillé des travaux.

Le dossier sera instruit par le service de l'Urbanisme et présenté devant la commission créée à cet effet.

### CONTENEURS « PAYSAGÉS »

Depuis octobre, à l'entrée de la rte. de Ste.-Roseline, l'emplacement des conteneurs de déchets et colonnes de tri est mieux en rapport avec la qualité du site.

Il a été aménagé, reçu un ornement d'arbustes, et une caméra de surveillance vise le site.

### CONTENEURS ET COLONNES SUR LA RN7

Fin novembre, sur l'ex-route nationale des vacances, les conteneurs ont été doublés et des colonnes de tri ont été placées, pour mieux servir les résidents des quartiers d'outre RDN.



Façade rénovée r. de La Motte



Façade rénovée r. de la République



Façade rénovée ave. Gambetta



Façade rénovée r. Dr.-Mourre



Rénovation de façade r. G.-Péri

## Et toujours : prévention forestière

### FRÉQUENTATION FORESTIÈRE HORS ÉTÉ

Par arrêté préfectoral, la fréquentation forestière par véhicule à moteur est réservée aux services publics, aux ayant-droit (propriétaires, résidents, exploitants agricoles et forestiers) et aux chasseurs.

A nos yeux, ces réserves excessives restreignent la réalité des droits des habitants des régions forestières.

Nous appelons de nos vœux l'ouverture à tous de la forêt.

### DÉBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE : NOTEZ BIEN

En mairie, le technicien du Comité de secteur, spécialiste de la D.F.C.I., vous conseille et peut vous rencontrer pour toutes vos questions sur le débroussaillage (tél. 04 94 47 56 70).

Prescriptions également disponibles :

- sur le site internet [www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr](http://www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr), où elles peuvent être téléchargées
- sur [www.cdig-var](http://www.cdig-var)
- sur [www.debroussaillage.com](http://www.debroussaillage.com)

**Débroussailler est une obligation réglementée. Son non-respect entraîne des sanctions pénales et des risques graves.**

#### Rappels des obligations minimales

L'obligation s'applique dans les bois, forêts, garrigues, et dans la bande de 200 m autour de ces formations végétales.

A l'intérieur de ce zonage, les abords des constructions et chantiers doivent être débroussaillés :

- sur une profondeur de 50 m,
- et sur 10 m de part et d'autre des voies privées et des voies d'accès.

Des prescriptions complémentaires existent. Elles concernent l'élagage, la coupe et l'élimination des végétaux coupés.

### DÉBROUSSAILLEMENT COMMUNAL

Entre juin et novembre 2011, un chantier d'insertion piloté par SENDRA a débroussaillé 2,5 km le long de la piste des Crouières.

Une entreprise privée est appelée à prendre la suite pour traiter le 1,8 km restant en prévention de risques d'incendies de forêt.



Piste des Crouières débroussaillée



Le (futur) canal de Provence aux Arcs

## LE CHANTIER DU CANAL DE PROVENCE

En 2011, Les Arcs/A. a été parcouru par un chantier d'enfouissement du réseau d'adduction d'eau originnaire du Verdon.

Cet aménagement est mis en œuvre par la Société du Canal de Provence (S.C.P.). Il a pour but de sécuriser les ressources en eau de l'est du Var.

Souterraine, l'adduction comporte une branche principale de 7 km entre Tourves et Roquebrune-

sur-Argens et une branche de 25 km desservant Ste.-Maxime.

On en attend un impact sur l'économie, le maintien d'activités agricoles et une meilleure protection des espaces naturels contre les incendies. Il permettra globalement de garantir de moindres prélèvements sur les nappes et sur les cours d'eau.

## Affaires scolaires. Affaires sociales

### RAPPEL DES TRAVAUX D'ÉTÉ EN LOCAUX SCOLAIRES

En été 2010, le peintre du service technique a rénové la grande salle « d'éveil » de l'école J.-Jaurès. Nous y revenons car, en particulier grâce aux baies vitrées, la salle montre une architecture intérieure remarquable, à l'image de toute l'école. Celle-ci, construite dans les années 1930, témoigne des conceptions de l'époque. Les Arcs/A. cachent des trésors !

C'est le 23 septembre qu'a été inaugurée la nouvelle salle de classe de l'école H.-Vidal, aménagée par des entreprises appelées par la mairie, portant le nombre de classes de cet établissement à huit.

### INTERVENTIONS SCOLAIRES D'UNE DIÉTÉTICIENNE

Le 10 novembre, à l'école élémentaire J.-Jaurès et à l'école H.-Vidal, une spécialiste de l'alimentation a animé des ateliers.

À J.-Jaurès, elle a expliqué le petit-déjeuner et sa nécessaire composition. A H.-Vidal, le thème de l'atelier portait sur les fruits et légumes : reconnaissance, couleurs, goûts, et dégustation.

### ANIMATION DU FOYER RESTAURANT « LE CEPOUN »

#### « Participez à la création de votre carnet autobiographique ! »

Au foyer-restaurant Lou Cepoun, depuis octobre 2011, la commune propose des ateliers d'animation en partenariat avec l'association CREACO.

Ces travaux créatifs ont lieu tous les jeudis (hors vacances scolaires) de 14 h à 15 h 30. Réservés aux seniors de 65 ans et plus, ils sont libres d'accès.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service des Affaires sociales (tél. 04 94 47 56 78).

#### Au programme...

##### 1<sup>ère</sup> période (du 6 octobre 2011 au 15 décembre 2011) :

- diverses techniques empruntées à l'art singulier : écriture, collage, découpage, techniques mixtes, objets en papier mâché (3D), objets recyclés et assemblés, fabrication de son propre papier ;
- aquarelle, gouache, encre de Chine, pastels gras et secs, craies grasses et sèches...

##### 2<sup>e</sup> période (du 4 janvier au 23 février 2012) :

- linogravure (technique de sculpture sur plaque de lino) ;
- impression avec la plaque de lino pour accompagner en image un poème choisi ou créé au cours de l'atelier écriture ;



École Jean-Jaurès peu après sa création en 1936

- modelage en argile (3D).

##### 3<sup>e</sup> période (du 15 mars au 10 mai 2012) :

- marbrure et peinture à bulles : une fois les techniques maîtrisées, les personnes l'utiliseront pour faire la pochette du carnet ;
- reliure : afin d'assembler les feuilles du carnet.

- photocopie des cartes nationales d'identité ou des cartes de séjour de chaque membre de la famille,
- copie du livret de famille ou de tout acte prouvant la filiation,
- adresse du logement sinistré,
- adresse éventuelle de résidence temporaire.

### SINISTRÉS DES 5-7 NOVEMBRE 2011 : « SECOURS D'URGENCE »

En date du 9 novembre, l'État avait mis en place une aide aux familles sinistrées.

Les dossiers de demandes de secours doivent être déposés en mairie (service des Affaires sociales). Ils comprennent :

- demande de secours,



### BANQUE ALIMENTAIRE

La Banque alimentaire, tenue par des bénévoles avec le ferme soutien de la municipalité, ouvre un mercredi sur deux, allée des Écoles, de 13 h 30 à 15 h 30.

Pour bénéficier de ses prestations, il est nécessaire de s'inscrire en mairie.

Renseignements au 04 94 47 56 74.



La Cepoun. Atelier

## Brèves locales

### VOTONS EN 2012 !!!

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.

Pour voter, il faut être français, âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin, jouir de ses droits civiques et être inscrit sur les listes électorales.

Pour toute information complémentaire, il est conseillé de s'adresser à la mairie : tél. 04 94 47 56 70

### RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Il aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.

La commune est divisée en 13 districts. 13 agents recenseurs ont été recrutés.

Les personnes retenues reçoivent une formation entre le 1er et le 18 janvier 2012 ; à cette occasion la presse sera conviée afin d'informer la population de leur rôle.

Ces agents recenseurs seront munis de pièces officielles précisant leur fonction.

Les opérations de recueil des informations auprès des habitants auront lieu du 19 janvier au 18 février 2012.

Rappelons qu'il est légalement obligatoire de répondre aux questions des agents recenseurs.

Merci à tous de leur réserver le meilleur accueil.

### DÉCLARATION DE PUITTS OU FORAGES DOMESTIQUES

Les puits et forages doivent être déclarés en mairie.

En effet, ces ouvrages, en permettant l'accès à la nappe phréatique, sont autant d'entrées de pollution. De plus le prélèvement a un impact sur la quantité et la qualité de l'eau de la nappe.

La déclaration est consultable sur le site du ministère chargé de l'écologie : [www.forages-domestiques.gouv.fr](http://www.forages-domestiques.gouv.fr)

Toute information complémentaire en mairie, au service de l'urbanisme (tél. 04 94 47 56 88).

### ÉPISODE PLUVIEUX DES 5-7 NOVEMBRE 2011

À l'occasion de ces intempéries automnales, le poste de commandement communal a été activé en équipe restreinte, le maire étant directeur des opérations de secours (D.O.S.), jusqu'à lundi 7 novembre à 23 h. Cette équipe représentait une ébauche de l'organisation qui, en cas de nécessité, serait mise en œuvre dans le cadre du Plan communal de sauvegarde (P.C.S.).

Les cellules activées ont été :

- évaluation, synthèse
- reconnaissance-transmissions-sécurité

- infrastructure-logistique
- relations publiques-informations.

Le maire a été en relation constante avec Prédicit, service qui fournit à la commune des informations météorologiques cartographiques chaque deux minutes et l'indication des hauteurs des cours d'eau à intervalles réguliers rapprochés.

D'autre part, les équipes techniques ont tourné sur le terrain pendant l'épisode pluvieux. Elles ont été renforcées par la police municipale et par le Comité communal feux de forêt (C.C.F.F.).

Les dégâts publics sont évalués à 245 765,40 € HT.



La Tourmavelle. Inondation 5 et 6 novembre 2011

### ÉTUDE SANITAIRE ET MÉCANIQUE DE 65 ARBRES EN VILLE



Parage. Le micocoulier malade

À la demande de la municipalité, un expert en arboriculture a étudié, en automne 2011, 65 arbres de la ville ; il a présenté des recommandations pour leur gestion.

Les platanes retenus, implantés sur deux sites, pl. du 11-Novembre et pl. Gl.-De-Gaule, ont subi et subissent encore d'importantes pressions dues aux activités humaines – travaux, passages automobile et piétonnier, chocs divers (boules) -.

Pl. du Micocoulier (au Parage), l'arbre historique du même nom est, pour sa part, en fin de son cycle de déclin enclenché voici de nombreuses années.

L'auscultation de chaque sujet a été rigoureuse : feuillage, branches, tronc, collet et système racinaire ont été observés et sondés ; les parasites ont été identifiés.

Les observations visuelles concernent, par exemple, le volume du feuillage qui, selon le cas, peut être hétérogène, discret, voire « nanié », ou des effets des traumatismes subis, notamment indiqués par des nécroses, des calcs, des dépressions ou des excroissances. Ces accidents génèrent des dégradations et occasionnent des risques sévères de ruptures.

Au bas de l'arbre, les sectionnements de racines annoncent les risques de basculement : plusieurs

platanes sont instables ; certains oscillent ou se vrillent au cours d'épisodes venteux.

Les sondages s'adressent en priorité aux parties basses et se conjuguent à l'observation visuelle des nécroses. Ils donnent des indications sur l'état du système vasculaire et sur la dégénérescence des parties mal irriguées, en particulier sur l'affaiblissement des défenses contre les parasites. Dans ce cas, les infections font boule de neige avec les dégradations mécaniques. Il en résulte inévitablement la fragilisation des sujets.

Les conclusions de l'étude sont donc détaillées. Elles sont alarmantes pour 8 platanes qui devront être abattus. Deux autres devront subir une ablation de charpentiers.

Un suivi régulier permettra d'observer l'évolution de 4 autres arbres.

Un diagnostic voisin est établi pour le micocoulier du Parage. Cet arbre, qui serait âgé de deux siècles, est très dégradé. Ses tissus vasculaires sont nécrosés ; des fractures préalables à sa déchirure définitive apparaissent ; sa partie souterraine ne produit pas assez d'énergie pour permettre le bon déroulement de son métabolisme. La recommandation de l'expert est donc qu'il soit remplacé.

## VIOLENCE AU STADE : LES ARCS/A. ENGAGÉ ET GAGNANT



Assistants de la réunion sur la violence en sport

Dans le cadre de l'action régionale contre la violence sportive, une rencontre publique entre praticiens, éducateurs sportifs et élus a eu lieu aux Arcs/A.

Pour tous, le foot amateur doit être exemplaire.

Parents, éducateurs parfois sont au cœur du problème : trop d'engagement tue l'engagement sportif des enfants et ados !

Cette réunion d'un soir avait été précédée au stade Gilles-Rouvier, mercredi 2 novembre, par un tournoi de foot au cours duquel dix équipes de jeunes Varois avaient concouru dans un même esprit de fair-play.

*Et c'est ainsi que...*

### UN TROPHÉE DU FAIRPLAY 83 RÉCOMPENSE LES ARCS/A.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Var (C.D.O.S. 83) organisait lundi 5 décembre 2012, à Six-Fours-les-Plages, la soirée des Trophées du fairplay 83, qui honorent l'animation sportive, la formation et l'emploi en milieu sportif, et l'aide à la gestion associative.

Cette première édition des trophées était couplée avec « l'Année et le jour du bénévolat ». Elle a été l'occasion de rencontres et d'échanges sur les comportements entre sportifs, et sur le rôle des parents de jeunes sportifs.

Durant cette soirée, 7 lauréats de trophée ont été distingués parmi 22 candidats.

Dans la catégorie communes, Les Arcs/A. a reçu le trophée pour l'organisation d'une journée sur la non-violence, à travers conférences et débats entre anciens arbitres et élus. Plus de 100 jeunes de 7 à 12 ans ont participé à cette journée, mercredi 2 novembre 2012.

La commune a reçu une plaque mémoriale et un chèque de 500 €.

### NOUVEAU DISQUE DE STATIONNEMENT

Illustré par le service de la Communication de la mairie, le nouveau disque est en cours de distribution. Faites-en bon usage !!!

## Brèves locales

### COMMUNICATION LOCALE

#### NOUVELLES VITRINES MUNICIPALES D'INFORMATION



Nouvelle vitrine d'info municipale

Pour diffuser les informations municipales, des « totems » et des vitrines ont été mis en place aux lieux suivants :

- esp. J.-C. Hugony
- boulodrome
- salle de l'Acampadou (intérieur)
- nouvelle bibliothèque (ancienne Caisse d'Épargne)
- pl. Gl.-De-Gaulle (face à la pâtisserie)
- éc. J.-Jaurès
- éc. H.-Vidal
- ch. Morard
- cimetière (près des sanitaires)
- ham. des Nouradons
- parking haut du Réal
- rond-point des 2-Cyprés (tri sélectif).

Notons qu'au cours de l'été, une affiche promotionnelle a été créée. Elle a été apposée pendant deux mois à l'arrêt de bus des Quatre-Chemins.



#### SITE INTERNET MUNICIPAL

Créé en 2009, le site internet municipal a les objectifs de rapprocher les administrés de la vie municipale et de répondre aux attentes des futurs visiteurs des Arcs/A.

Les bilans régulièrement effectués sont évocateurs : près de 3000 visites mensuelles, mais... la plus large majorité en provenance de multiples pays du monde ! La demande arcoise reste donc à stimuler.

Le site a été toiletté en 2010.

Il est mis à jour au moins deux fois par semaine.

Il est un reflet de la vie publique et il annonce les événements !

Suivez-nous sur le net : [www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr](http://www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr)



#### DROIT D'USAGE DU LOGO COMMUNAL DES ARCS/A.

Le blason d'une commune et des institutions publiques est assimilé aux marques, sceaux et poinçons publics dont l'imitation est punie par le Code pénal comme un faux en écriture publique.

Le logo communal est la propriété de la commune. Toute reproduction totale ou partielle de cette marque sans autorisation préalable et écrite est interdite, ainsi que de le modifier.

Pour toute demande ou information complémentaire, s'adresser en mairie, service de la Communication (tél. 04 94 47 56 70).

#### DROIT D'EXPLOITATION DU SITE COMMUNAL

La structure générale, ainsi que les textes, photos, images et sons composant ce site sont la propriété de la commune. Toute reproduction, totale ou partielle sans autorisation expresse de la commune des Arcs/A., est interdite. Elle constituerait une contrefaçon.

#### ARCHIVES COMMUNALES

Depuis octobre, l'archiviste et les archives sont installés au service technique, 1150. ch. de La Chabotte.

Les documents y sont traités : tri, sélection, inventaire, classement ou élimination, ...

Une partie des archives communales peuvent être consultées, en fonction de la réglementation.

Rappelons encore que certains documents sont répertoriés et classés aux Archives départementales du Var (A.D.V.).

Pour toute information ou pour rendez-vous, merci de contacter l'archiviste communal des Arcs/A. : tél. 04 94 99 52 37.



Aux nouvelles archives municipales

# Culture

## LE « MOULIN » DE STE.-CÉCILE : INVESTISSEMENT CULTUREL À TERME

La commune a acheté le moulin de Ste.-Cécile. Le bâtiment, remarquable, est localisé sous la route du même nom, en contrebas de la poterie.

Cet espace sera dédié à la culture. Au fil des années, il fera l'objet d'aménagements progressifs, notamment par des chantiers d'insertion.

*P.S. : le bâtiment a fait l'objet d'une étude historique de G. Yévadian ; nous la retrouverons dans notre revue annuelle.*



Le moulin de Ste. Cécile

# Associations

## VITALITÉ ASSOCIATIVE

### LES MÉDIÉVALES : UN ÉTÉ FLAMBOYANT !

Les Festes du Castrum d'Arcus devaient se dérouler en juillet dernier. Pour cause de théâtre du Réal détruit -suite aux inondations du 15 juin 2010- ce grand rendez-vous estival était reporté aux 6, 7, 8 et 9 juillet 2012.

Afin d'animer, malgré tout, le cœur de la cité, le conseil d'administration de l'association innovait en proposant deux manifestations inédites : les Flambeaux d'Arcus et la Route des Chevaliers.

La première création consistait à faire découvrir le quartier médiéval du Parage au travers de visites guidées nocturnes théâtralisées. Les sept soirées ont affiché « complet » et, au total près, d'un millier de touristes et autochtones parcouraient placettes et ruelles avec enchantement.

La seconde initiative était le lancement d'un parcours ludique avec point de départ Les Arcs/A. et ayant pour objectif de faire découvrir les villages de Callas, Bargemon, Figanières et Claviers. Le seigneur du Castrum d'Arcus a mandaté ses chevaliers en culotte courte afin qu'ils résolvent une multitude d'énigmes. C'est ainsi que quatre cents familles ont parcouru le vaste fief seigneurial afin de répondre à toutes les interrogations. Avec, à la clé, l'honneur d'être adoubé chevalier et de recevoir le mythique Giglioto, monnaie fétiche d'Hélion de Villeneuve.

L'été s'est donc très bien passé et les Médiévales ont su efficacement rebondir dans la poursuite de leur objectif : animer Les Arcs/A. et sa région.

**Georges Yévadian**

*N.B. Prochaines Médiévales : 6, 7, 8 et 9 juillet 2012. Qu'on se le dise !*

## « ASSOCIATION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS »

Ce titre est l'intitulé officiel de « La bibliothèque » des Arcs/A.

« Pour tous » est la définition qui convient : les tarifs sont très raisonnables (inscription familiale annuelle 9 €, « jeunesse » 4,5 €). Le coût d'un prêt de bouquin s'étagère entre la gratuité (jeunes) et 1,10 €.

Fondée dans les années 60, l'association avait alors reçu en don 200 livres. En 2011, elle en compte plus de 10 000.

Elle a mis en place une politique de choix collectifs d'achat d'ouvrages selon les goûts du lectorat et à partir des magazines, des émissions spécialisées de télévision ou de radio.

Cinq bénévoles, dont un stagiaire, s'activent en permanence.

Le changement de local, un voyage de la r. de La Motte au bd. Gambetta, aura valeur de révélateur : plus visible, la bibliothèque recevra-t-elle plus de lecteurs ? Les pratiques sociales ont changé : on consacre moins de temps à la lecture... Cependant, en 2011, 63 personnes empruntent des ouvrages, à la réserve près que les nombreux et beaux livres d'art sont peu prisés.

La vocation du bénévole au cours d'un déménagement ? Dépoussiérer, trier, porter, ranger !

**Ouverture.** Mercredi : 15 h à 17 h 30, jeudi : 9 h 30 à 11 h 30, samedi : 10 h à 11 h 30.

**Contact :** tél. 04 94 47 56 72

**Mail :** [bpt.lesarcs@laposte.net](mailto:bpt.lesarcs@laposte.net)



A la bibliothèque déménagement en cours



La bibliothèque. Emménagement au nouveau local



Les Médiévales. Aux ateliers

## Communauté d'agglomération dracénoise | C.A.D.



### SUIVI DES BALADES-NATURE

Le 8 juillet 2011 Nadine Bronner, adjointe au maire déléguée à l'environnement, inaugurerait sans grandes pompes mais d'un bon pas la balade-nature de l'Apie-de-Raybaud, avec quelques coéquipiers, tous guidés par un spécialiste de l'Office national des forêts (O.N.F.).

Cette organisation a pour but de sensibiliser les familles à la beauté de sites remarquables et à leurs peuplements animaux et végétaux.

#### Bilan d'été

Aux Arcs/A., la balade-nature est organisée chaque vendredi de belle saison : l'été tempéré y fut propice.

Six de ces mini-randos ont été mises sur « pied » entre juillet et août ; 29 adultes et 19 enfants dont 7 âgés de moins de 8 ans, ont parcouru les quelques kilomètres de bord d'Aille et de colline, sous la conduite véritablement experte des guides de l'O.N.F. Un groupe de 23 personnes s'y est engagé... Elles ont tenu !

La balade-nature est un « produit » touristique intelligent...

*N.B. : hors été des balades-nature guidées peuvent être organisées à la demande. Pour toute information : Office de tourisme (tél. 04 94 73 37 30) et en mairie : Franck Lanery (tél. 04 94 47 56 70).*



Balade nature de l'Apie-de-Raybaud

### EMBRANCHEMENT « FER » AUX BRÉGUIÈRES

En 2008, les élus communautaires ont décidé l'embranchement de la zone d'activité des Bréguières sur la ligne de chemin de fer. Le début des travaux était attendu fin 2011. Ils se poursuivront courant 2012.

En 2012 et 2013, d'autres importants travaux de terrassement, de voie ferrée et d'ouvrage d'art seront réalisés dans le même secteur.

### HABITAT : INTERVENTIONS DE LA C.A.D.

L'État a délégué à la C.A.D. la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques au logement.

Trois secteurs sont concernés :

- amélioration de logements anciens pour les propriétaires bailleurs,
- rénovation de logements anciens pour les pro-

priétaires occupants,

- adaptation de logements en cas de perte d'autonomie ou de handicap pour les propriétaires occupants ou les locataires.

Avant travaux, pour toute information : tél. 04 98 10 72 35, ou le site [habitat@dracénie.com](mailto:habitat@dracénie.com)



# Commémorations et cérémonies

*En prévision de la cérémonie du 11 novembre 2011 –manifestation honorant désormais tous les Morts pour la France, quels qu'aient été les conflits-, la peinture du monument aux Morts, de sa grille et du mobilier urbain l'entourant avaient été renouvelées.*

## Commémorations locales en 2012

**Dimanche 29 avril 2012**

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

**Mardi 8 mai 2012**

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

**Fin mai 2012 (date non connue)**

Memorial day à Draguignan

**Vendredi 8 juin 2012**

Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine

**Lundi 18 juin 2012**

Journée nationale commémorative de l'appel historique du Général De Gaulle du 18 juin 1940

**Mercredi 15 août 2012**

Commémoration du 15 août 1945

**Judi 1<sup>er</sup> novembre 2012**

Toussaint

**Dimanche 11 novembre 2012**

Commémoration de l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

**Mercredi 5 décembre 2012**

Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

**Décembre. Date non fixée**

Sainte Barbe



Monument aux Morts. Peinture renouvelée

## La minorité a la parole

*Nous vous  
souhaitons à tous  
et à toutes  
une très bonne  
année 2012 !*

**Stéphanie Bretagne**  
[stephanie.bretagne@laposte.net](mailto:stephanie.bretagne@laposte.net)  
tél. 06 10 37 21 43

**Karine Ribaric**  
[gaiton.yohan@9business.fr](mailto:gaiton.yohan@9business.fr)  
tél. 06 24 92 17 44

**Philippe Cantarel**  
tél. 06 18 52 07 16



Vue d'automne

Apie-de-Raybaud. Sur la balade nature